



Communiqué

L'école n'est pas une garderie !
Recrutement immédiat d'enseignants et d'AESH,
Respect des statuts !

Depuis des semaines, les parents, les enseignants et les élèves sont confrontés à la pénurie de remplacements des enseignants et AESH absents.

Cette situation est aggravée par le protocole BLANQUER lié à la crise sanitaire et les consignes de non brassage des élèves.

Cette pénurie et ce protocole inapplicable mettent en difficulté de nombreuses familles qui n'ont pas les moyens de faire garder leurs enfants. Ils privent les enfants du droit fondamental, à disposer d'une scolarité.

Les syndicats FO des personnels des écoles, le SNUDI FO et FO Territoriaux, dénoncent la demande de l'Education Nationale à la Mairie de BRIOUDE d'organiser une garderie municipale avec du personnel communal en lieu et place d'heures de classe dispensées par un enseignant.

Depuis des mois, FO demande le recrutement de professeurs en nombre pour permettre une scolarisation normale de tous les élèves, le dédoublement des classes, le remplacement des maîtres et des AESH absents.

A ces demandes légitimes, le Ministre et sa représentante locale, l'Inspectrice d'Académie répondent par de nouvelles fermetures de classes et suppressions de poste. (Une fermeture aura lieu à La Borie d'Arles BRIOUDE à la rentrée).

Le Ministre répond en restituant plus de 200 Millions d'euros sur le budget 2020.

Au CHSCT du 18 mai, l'inspectrice d'académie ose affirmer que 14 classes sont fermées dans le 1^{er} et le 2^o degré du fait du COVID alors que des dizaines le sont du fait du manque de remplaçants et du protocole Blanquer.

Les syndicats FO des personnels territoriaux et des écoles, enseignants et AESH affirment que l'école n'est pas une garderie ou un centre de loisirs. Les élèves doivent pouvoir bénéficier d'un droit à un enseignement par des enseignants, les élèves en situation de handicap au suivi par les AESH.

Le métier des personnels territoriaux n'est pas de se substituer aux personnels enseignants et AESH. Chacun son métier, chacun son statut.

L'Education Nationale, par la voix de son inspecteur de l'Education Nationale local profite de la crise pour ouvrir la boîte de pandore des remises en cause statutaires. Si aujourd'hui une garderie se substituant à l'école était possible, demain dans un contexte de suppressions de postes, cela deviendrait la norme.

FO alerte donc, les personnels de l'Education Nationale et de la ville de BRIOUDE, mais aussi les parents d'élèves sur une situation inacceptable.

Le Ministre et sa représentante doivent recruter immédiatement les personnels nécessaires au respect du droit à la scolarisation pour tous, ils doivent respecter le statut des personnels.

FO appelle les agents de la ville et de l'Education Nationale à se réunir afin d'organiser la défense

de l'école de la République et du statut des
personnels.

Brioude, le 26 mai 2021

La privatisation et le management dans les écoles et les établissements, l'austérité permanente, c'est NON !

Le ministre a réuni les organisations syndicales le 26 mai pour annoncer les mesures du « Grenelle ». Cette réunion confirme totalement l'analyse de la FNEC FP-FO : le ministre entend bouleverser le fonctionnement de l'école publique en piétinant les statuts !

Que répond-il par exemple lorsque la FNEC FP-FO l'interpelle sur l'expérimentation mise en œuvre dans la Somme, où les remplaçants du 1er degré seraient gérés dès le 31 mai non plus par les services de la DSDEN mais par une start-up ? Il confirme que ce dispositif est mis en œuvre avec son accord ! Pire, il entend le généraliser pour « améliorer » la gestion du remplacement qui est selon lui « problématique » !

Alors qu'il se refuse à créer les postes et les recrutements nécessaires pour garantir aux élèves leur droit à l'instruction, alors qu'il persiste à fermer des classes pour la prochaine rentrée, alors qu'il supprime 1800 postes dans le 2nd degré, alors qu'il a rendu des centaines de millions au budget 2020... le ministre prend prétexte de la situation chaotique qu'il a lui-même créée pour avancer vers la privatisation de l'Ecole Publique !

Toutes ses autres annonces (mise en place d'une RH de proximité, pilotage par l'évaluation, évaluation par les pairs, renforcement de l'accompagnement qui s'inscrit dans la continuité de PPCR, loi Rilhac posant les jalons d'un statut de directeur d'école supérieur hiérarchique...) sont à cette aune !

Quant à son battage médiatique sur une pseudo-revalorisation des personnels, quelle en est la réalité ?

Rappelons que pour 2021, la prime d'attractivité n'est versée qu'à 1/3 des enseignants et que la seule mesure qui concerne tous les enseignants est la prime informatique correspondant à 12,50€ par mois ! Et pour tous les autres personnels (administratifs, personnels médico-sociaux, AESH, AED...), rien !

Pour 2022, le ministre annonce 700 millions pour 2022 mais :

- 100 millions d'euros sont déjà comptés pour 2021
- 200 millions d'euros seraient consacrés à la protection sociale complémentaire mais toutes les conséquences de ce potentiel financement par l'employeur des mutuelles, toujours en discussion au niveau de la fonction publique, ne sont pas encore connues et pourraient être préjudiciables aux agents.

Restent donc 400 millions d'euros pour... plus d'un million de personnels ! Rappelons que les personnels hospitaliers ont, par leur mobilisation, obtenu 183€ net d'augmentation indiciaire par mois soit une hausse du budget annuel pour leur rémunération de 7,5 milliards d'euros !

Face aux annonces du ministre, la FNEC FP-FO réaffirme toutes ses revendications :

- La création immédiate des postes nécessaires !
- Une augmentation de 20% de la valeur du point d'indice et dans l'immédiat l'octroi de 183€ net par mois pour tous les personnels !
- Le retrait de toutes les contre-réformes allant dans le sens de la privatisation de l'Ecole Publique et de l'instauration d'un management calqué sur celui des entreprises privées !
- L'abandon des PIAL ainsi qu'un vrai statut et un vrai salaire pour les AESH qui seront en grève le 3 juin !

La FNEC FP-FO appelle tous les personnels à se réunir suite à ces nouvelles annonces. La question de la mobilisation en direction du ministre est posée ! La FNEC FP-FO s'adresse à l'ensemble des organisations syndicales en ce sens.

Montreuil le 28 mai 2021

Compte rendu de la réunion « bilan du Grenelle » du 26 mai 2021

Le ministre de l'Éducation nationale a réuni les organisations syndicales hier mercredi 26 mai, juste avant sa conférence de presse, au sujet du « Grenelle » de l'Éducation.

Le ministre a pris la parole en début de séance.

Introduction

Jean-Michel Blanquer :

Il s'agit aujourd'hui d'un atterrissage important. Nos travaux ont démarré avec « l'agenda social » et se poursuivront avec un nouveau calendrier de « l'agenda social ». L'Éducation nationale peut progresser par le dialogue social. L'éducation est un pilier de la République qui doit avoir encore un rôle plus central. Je le plaide au niveau européen et international.

Le contexte sanitaire a été bien traversé grâce à un engagement des personnels qui était beau à voir. Cela doit montrer notre unité et notre fierté dans notre système éducatif.

Le « Grenelle » s'est décliné avec des mesures budgétaires, les états généraux du numérique, le colloque sur le professeur du XXI^{ème} siècle. Nous avons dû faire face à la crise sanitaire, à l'assassinat de S. Paty. Le métier de professeur en sort grandi. Il doit encore être plus attractif, plus reconnu, le bien-être professionnel amélioré.

De nouveaux moyens supplémentaires seront accordés pour 2022. Nous allons également mettre en œuvre la transformation du parcours professionnel avec des évolutions en termes de « Ressources Humaines ».

Le Grenelle a abouti à 438 propositions que nous organiserons dans un tableau à 12 entrées.

Cela démarre aujourd'hui avec pour objectif que tout soit mis en application début 2022.

Annonces

3 axes : I) La personnalisation des carrières ; II) L'accompagnement collectif et travail en équipe ; III) L'amélioration du système éducatif ; ces axes sont déclinés en 12 grands thèmes.

Axe I : personnalisation des carrières

1) Les revalorisations salariales

En 2021 : 400 millions (500 millions à partir de 2022) ont été consacrés aux revalorisations salariales notamment en direction des enseignants les plus jeunes.

En 2022 : nous appliquerons la même méthode avec encore 400 millions supplémentaires dont la répartition reste à définir, 200 millions seront consacrés à la protection sociale complémentaire et 100 millions pour les mesures déjà prises en 2021.

Commentaire FO : Le ministre souhaite afficher 700 millions, mais 100 millions ont déjà été annoncé en 2021 (passage de 400 à 500 millions) ; 200 millions sont consacrés à la protection sociale complémentaire, mais toutes les conséquences de ce potentiel financement par l'employeur des mutuelles ne sont pas encore connues et certaines pourraient être préjudiciables aux agents ; ce dossier est encore en discussion au niveau fonction publique ; la seule avancée réelle, 400 millions, est à nouveau bien maigre pour un million de personnels surtout si l'on considère que les personnels administratifs, médico-sociaux, les AESH, AED...n'ont rien eu en 2021.

2) Faire connaître ses compétences et ses souhaits

Une nouvelle direction de l'encadrement sera constituée avec l'objectif de constituer des viviers de cadres.

3) Les agents acteurs de leur parcours professionnel

Il y aura +1700 de passage à la hors classe, plus de passage à la classe exceptionnelle. Nous voulons également faciliter la mobilité avec le développement de validation d'acquis, la mobilité entre les lycées professionnels et les lycées généraux, les départs à l'étranger, les détachements.

Commentaire FO : Développer la mobilité oui, si elle est choisie ! Ces annonces sont inquiétantes.

4) Personnaliser l'accompagnement des personnels

Développer la RH de proximité, faire évoluer les missions des corps d'inspection pour recentrer leurs missions sur l'accompagnement des personnels, développer les enseignants en service partagé pour des missions d'aide à l'inspection des enseignants.

Un travail sera réalisé autour des items « valeurs de la République, radicalisation, violences, harcèlement ».

Commentaire FO : C'est un basculement qui se prépare où la carrière des agents serait « managé » par un « accompagnement individuel et collectif », sous la houlette de RH de proximité, véritable DRH d'une École territorialisée. Il s'inscrit dans la continuité du décret PPCR qui instaure l'accompagnement individuel.

La modification des missions des corps d'inspection vise à renforcer le pilotage par la hiérarchie. La fusion des corps d'inspection, qui fera disparaître les IEN et leur responsabilité administrative de gestion des écoles, se reportera sur les directeurs d'école et est directement liée à la loi Rilhac.

Le service partagé des enseignants qui évalueront, sans aucun statut particulier, leurs collègues est à mettre en relation avec l'évaluation par les pairs qui se décline chez les chefs d'établissements où l'adjoint serait évalué par son collègue, avec les formations en « constellation » du premier degré où les enseignants s'observent et se jugent entre eux.

C'est toute la structure de l'École qui est menacée.

Axe II : « Esprit d'équipe »

5) Nouveaux « avantages » sociaux

Mise en place de l'association « Préau », chargée de développer une offre de prestations culturelles, sociales, touristiques et de loisirs à destination de tous ses personnels.

Commentaire FO : Le problème de l'action sociale au ministère de l'Éducation nationale, c'est le budget alloué, qui est bien trop faible, pas le cadre de fonctionnement ! Cette association est un nouveau moyen

d'écarter les représentants du personnel chargé de porter les revendications des agents dans les instances CDAS et CAAS.

6) Lien direct entre les personnels et l'institution

L'espace numérique "Colibris" sera déployé à compter de juillet 2021.

Commentaire FO : Au lieu de recruter les personnels administratifs nécessaires, le ministre propose de développer des plateformes, des « chat-bots » donc des robots. C'est cela le « lien direct ».

7) Direction d'école

Renforcer le rôle de pilotage du directeur avec la loi Rilhac. Les 450 euros annuels pour les directeurs seront reconduits. De nouvelles mesures seront prévues pour 2022. Il y aura de nouvelles augmentations de décharges.

Commentaire FO : La loi Rilhac est un pas décisif vers le statut de directeur supérieur hiérarchique et l'autonomie à travers le renforcement du poids du conseil d'école. C'est une mesure phare, en complément de la fusion des corps d'inspection, qui remet en cause le fonctionnement de l'école qui existe depuis plus d'un siècle.

Les 450 € annuels supplémentaires sont insuffisants, les augmentations de décharges hebdomadaires ont concerné 5 % des directeurs. Il n'y a aucun engagement chiffré. Il n'est toujours pas question d'aide administrative.

8) Plus d'autonomie dans le second degré

Mise en place de collectifs de chefs d'établissement, de collectifs de travail et de coordination dans les établissements, le développement des enseignants-inspecteurs et des enseignants-chefs d'établissement.

Commentaire FO : ces propositions de déréglementation s'attaquent aux prérogatives des différents corps.

Axe 3 : améliorer le service public

9) Mise en place d'un observatoire des rémunérations

10) RH de proximité

Mise en place d'une feuille de route RH dans les académies. Déconcentration et modernisation de la RH.

Commentaire FO : Ces mesures visent à s'attaquer aux droits nationaux et au statut en individualisant les carrières.

11) Continuité pédagogique efficace

Améliorer le remplacement par les heures supplémentaires, le recours à de l'e-learning (potentiellement sous la surveillance d'un AED), optimiser le remplacement par des affectations gérées par une application numérique expérimentée dans la Somme et le Lot et qui a vocation à être généralisée.

Commentaire FO : Pour le ministre, le problème du remplacement n'est pas lié au manque d'effectifs et aux décisions de suppressions de postes, mais à une « mauvaise gestion ». On va développer le télé-enseignement déréglementé. On va imposer des heures supplémentaires dans le second degré et affecter les remplaçants par l'envoi de SMS ou de mails automatiques gérés par une start-up privée. Ce sont les conditions de travail des enseignants titulaires remplaçants et les emplois des personnels administratifs qui sont menacés. Cela constitue une attaque sans précédent.

12) Formation continue

Renforcer les formations « laïcité », les formations à distance, le mentorat par les pairs.

Commentaire FO : Il s'agit donc de développer la formation-évaluation par les pairs, l'e-learning, les formations-formatages imposées comme c'est le cas avec les « constellations » dans le premier degré au lieu de rétablir une véritable formation continue choisie.

En conclusion

Le ministre indique que ces thématiques seront déclinées par des propositions d'accord qu'il proposera à la signature des organisations syndicales, domaine par domaine. C'est selon lui un choix de confiance. Certains sujets doivent être mis en œuvre dès la rentrée. Dès juin, il y aura une discussion sur les salaires.

Après cette présentation, le ministre donne la parole aux organisations syndicales, mais n'apportera aucune réponse aux différentes interventions.

Intervention de la FNEC FP-FO

Nous sommes aujourd'hui invités à entendre vos annonces sur le bilan du « Grenelle », juste avant votre conférence de presse.

Nous nous félicitons que cette instance se tienne en présentiel et demandons que toutes les restrictions aux tenues de réunion en présentiel qui pourraient être maintenues au nom de différents protocoles sanitaires soient levées.

Ces annonces surviennent alors que le chaos règne dans les écoles, établissements, services, faute de recrutements nécessaires, notamment pour remplacer les personnels absents. Vos décisions (demi-jauges, fermetures de classes, renvois des élèves chez eux, animateurs utilisés pour remplacer les enseignants comme en Seine-Saint-Denis) remettent en cause le droit à l'instruction et dressent les parents d'élèves contre les personnels qui sont mis en difficulté voire en danger comme en témoigne l'agression de notre collègue directrice à Nanterre.

Une nouvelle fois, nous vous demandons solennellement les recrutements en urgence pour faire face, l'arrêt des suppressions de postes (en particulier les 1800 postes supprimés dans le second degré) et les créations de postes nécessaires, la stagiairisation et titularisation des contractuels.

Ce dont les personnels ont besoin, c'est d'améliorer leurs conditions de travail avec les moyens nécessaires, pas d'annonces de remise en cause de leurs statuts.

Ce que veulent aussi les personnels, ce sont des augmentations de salaire.

En 2021, avec le « Grenelle », vous prétendez « revaloriser » les enseignants. Mais cette « revalorisation » rime pour les enseignants avec provocation ! Elle ne s'appliquera, à la marge, qu'aux enseignants en début de carrière (1/3 des enseignants) avec pour beaucoup 14€ en plus par mois !

Et pour tous les autres collègues (administratifs, personnels médico-sociaux, AESH, AED...), rien !

Les personnels AESH et AED se mobilisent pour un vrai statut, un vrai salaire. Il est en particulier inacceptable qu'ils soient exclus des primes informatiques, des primes REP et REP +.

En 2022, vous annoncez que 200 millions seraient consacrés à la protection sociale complémentaire, mais toutes les conséquences de ce potentiel financement par l'employeur des mutuelles ne sont pas encore

connues et certaines pourraient être préjudiciables aux agents. Ce dossier est encore en discussion au niveau fonction publique.

La seule avancée réelle, 400 millions, est à nouveau bien maigre pour un million de personnels surtout si l'on considère que les personnels administratifs, médico-sociaux, les AESH, AED...n'ont rien eu en 2021.

Les personnels hospitaliers ont, par leur mobilisation, obtenu 183€ net d'augmentation indiciaire soit une hausse du budget pour leur rémunération de 7,5 milliards ... à mettre en comparaison avec les 173 millions proposés en 2021 (260 millions ensuite). Nous revendiquons la même augmentation pour les personnels de l'Éducation nationale, ainsi que l'ouverture de négociation pour rattraper la perte de pouvoir d'achat subie depuis 20 ans (20%).

Les infirmiers et infirmières de l'Éducation nationale FO seront en grève le 10 juin avec d'autres organisations pour porter cette revendication.

De plus, toutes les mesures qui sont prises s'articulent et avancent vers un objectif commun de remise en cause de nos statuts et de nos droits pour mettre en place un « management de proximité ».

Les pièces du puzzle se coordonnent :

- Parcours professionnels et gestion de proximité ;
- Renforcement de l'accompagnement PPCR ;
- Pilotage par l'évaluation avec les évaluations d'établissement ;
- Évaluation par les pairs comme pour les chefs d'établissement ; vous avez parlé de mentorat pour les collègues débutants. Qui le fera ? Avec quelle rémunération ?
- Formations-formatages imposées comme c'est le cas avec les « constellations » dans le premier degré ;
- Mise en place d'une RH de proximité qui viendra percuter les rôles des corps existants ;
- Loi Rilhac qui instaure un conseil d'école décisionnaire et une « délégation de compétences » des autorités académiques pour le directeur, premier pas vers un statut de directeur supérieur hiérarchique dans les écoles ;
- Fusion des corps d'inspection ;
- Multiplication de lettre de missions (profs-inspecteurs, profs-chefs d'établissement...) qui remettent en cause les prérogatives des différents corps.

C'est un basculement qui se prépare où la carrière des agents serait « managé » par un « accompagnement individuel et collectif », sous la houlette de RH de proximité, véritable DRH d'une École territorialisée. C'est toute la structure de l'École qui est menacée.

La situation sanitaire est également utilisée pour organiser la déréglementation et mettre en place une gestion locale (télétravail déréglementé, territorialisation, gestion des personnels confiés à des start up comme dans la Somme et le Lot, casse du baccalauréat, casse des concours qui repousse d'un an l'accès au statut et développe la contractualisation...)

La FNEC FP-FO vous demande de renoncer à vos projets contre l'École publique et nos statuts et de répondre à nos revendications :

- Création immédiate de tous les postes nécessaires pour faire face à la situation ;
- Maintien intégral de nos statuts ;
- Augmentation générale des salaires.

Montreuil le 27 mai 2021